

Saguenay, 29 janvier 2020

Objet : Mois de l'arbre et des forêts 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts qui se tient annuellement au mois de mai, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à votre disposition **gratuitement** des plants d'arbres forestiers, d'une valeur variant entre 0,75 \$ et 0,95 \$ chacun, pour vous permettre de réaliser des activités éducatives dans votre milieu.



Thème et activités

Le Ministère vous invite à utiliser le thème qui sera développé en 2020 (Le bois, enraciné dans notre quotidien) lors de vos activités, telles que des kiosques d'information, des visites d'usine, des sorties en forêt, des conférences, etc. Du matériel promotionnel sera disponible en ligne au mffp.gouv.qc.ca/les-forets/mois-de-larbre-forets/materiel-promotionnel/

Afin d'optimiser la distribution des plants, toutes les demandes doivent parvenir à **l'Association forestière Saguenay-Lac-St-Jean**, mandatée par le Ministère pour la coordination des activités régionales du Mois de l'arbre et des forêts. Les plants doivent être utilisés strictement pour des activités réalisées dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et non pour des fins horticoles ou autres.

Pour la tenue des activités, chaque organisateur s'engage à respecter les conditions suivantes :

- ✘ Utiliser les plants à des **fins éducatives** et les distribuer **gratuitement** ;
- ✘ Remettre **un plant par participant** afin d'éviter les abus pour des fins personnelles ou commerciales;
- ✘ Utiliser les sacs et les affiches fournis par le Ministère lors de la distribution;
- ✘ Préciser que les plants sont fournis gratuitement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs grâce à la collaboration de l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- ✘ Prendre à sa charge la livraison des plants à partir d'un point de distribution tant au Saguenay qu'au Lac-Saint-Jean;
- ✘ Retourner obligatoirement les récipients de plants (caissettes) aux bureaux du Ministère. Un montant de 3 \$ sera facturé pour chaque récipient non retournés. Les organismes n'ayant pas retourné leurs récipients à temps pourraient se voir refuser leur demande de plants l'année suivante.
- ✘ Assumer l'entretien des plants jusqu'à la distribution.

Pour inscrire votre activité à la programmation du Mois de l'arbre et des forêts 2020 et réserver vos plants, complétez le **formulaire de commande** et la **fiche descriptive des activités** fournis en pièces jointes. Ces formulaires doivent être retournés à **l'Association forestière au plus tard le 3 avril 2020.**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter ou à visiter le www.afsaglac.com. Il nous fera plaisir de vous répondre.



Diane Bouchard, biol.
Directrice générale

p. j. Commande de plants – 2020
Fiche descriptive des activités

Important

Une fois le formulaire complété, **vous devez enregistrer votre fichier (PDF dynamique) sur votre ordinateur avant de nous l'envoyer.**
Conservez une copie.

Vous pouvez tenir une activité sans avoir besoin de plants. Vous n'avez qu'à compléter la fiche descriptive des activités.